



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

3 juin 2019

À cette séance ordinaire, tenue au Centre Municipal le 3 juin 2019, étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Rabia Louchini, Danielle Roy, Messieurs Clermont Maranda, Réjean Deblois, Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier et quelques contribuables. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heure trente-quatre (19h34).

100-19

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les modifications demandées.

101-19

Adoption des procès-verbaux du 6 et du 9 mai 2019

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que les procès-verbaux du 6 et du 9 mai 2019 soient adoptés tels que présentés.

102-19

Approbation délégation et paiement liste des comptes période du 30 avril au 15 mai 2019

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les dépôts directs nos : 500696 à 500700	totalisant	9 343,69 \$
Les paiements directs numéros : 740 à 750	totalisant	9 092,47 \$
Les chèques numéros : 14959 à 14984	totalisant	67 313,23 \$
Pour un grand total de :		85 749,39 \$

103-19

Convention avec propriétaire de l'immeuble du 151 rue Principale

CONSIDÉRANT la résolution 93-19;

CONSIDÉRANT le projet de convention soumis aux membres du conseil et au propriétaire;

CONSIDÉRANT les commentaires reçus;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Pascal Laverdière, Réjean Deblois et Michel Duval sous division de Clermont Maranda, Danielle Roy et Rabia Louchini

Que le conseil municipal accepte la convention de réalisation de projet de production de cannabis dans l'immeuble du 151 rue Principale et autorise le maire et le directeur général secrétaire-trésorier à signer le document au nom de la municipalité.

104-19

Approbation remplacement appareil de mesure de phosphore station d'épuration

CONSIDÉRANT le bris survenu à l'appareil de mesure de phosphore de la station d'épuration lors de la fuite d'eau de la toiture du printemps dernier;

CONSIDÉRANT que cet appareil de mesure est essentiel au bon fonctionnement de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT la soumission reçue;

Il est proposé par Danielle Roy, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal approuve le remplacement de l'appareil de mesure de phosphore DR-300 à la station d'épuration de la compagnie Véolia au montant de 751,25 \$ + taxes + livraison.

Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement du service.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

3 juin 2019

105-19

Demande au club de Quad Beauce-Nord

CONSIDÉRANT la demande reçue;
CONSIDÉRANT que le dossier n'est pas complet;
CONSIDÉRANT que plusieurs résidences se trouvent à moins de 30 mètres du nouveau tracé et que la municipalité devra s'assurer de la bonne compréhension des droits des occupants de ces propriétés;
CONSIDÉRANT que des droits de passage écrits doivent être fournis ainsi que le tracé complet sur le territoire de la municipalité;
CONSIDÉRANT qu'une étude de sécurité devra être réalisée (signalisation – visibilité);
CONSIDÉRANT qu'une assurance responsabilité devra être fournie;
CONSIDÉRANT que le club Quad Beauce-Nord devra respecter le règlement qui sera adopté à cette fin;
Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à répondre que la municipalité accepte d'étudier leur demande et à préparer un projet de règlement à cette fin. Des démarches pour réaliser une étude de sécurité (signalisation, vitesse, visibilité...) seront également entreprises.

106-19

Mandat à SNC Lavalin pour discussion avec Ministère de l'Environnement suite à visite de contrôle

CONSIDÉRANT la visite de contrôle du mois de janvier dernier;
CONSIDÉRANT l'avis de non-conformité reçu du Ministère de l'Environnement daté du 6 mai 2019;
CONSIDÉRANT la connaissance du dossier des représentants de SNC-Lavalin;
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement
Que le conseil municipal mandate la firme SNC-Lavalin à taux horaire pour échanger avec le représentant du Ministère de l'Environnement et faire le suivi avec la municipalité suite à la visite de contrôle et l'avis de non-conformité reçu. Le tout pour un montant n'excédant pas 5 000 \$ financé avec le budget de fonctionnement du service.

107-19

Autorisation versement subvention à la Bibliothèque et aux Loisirs

CONSIDÉRANT les documents financiers reçus (budgets, états financiers);
Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à verser une subvention de 4 000 \$ à la Bibliothèque La Détente, et une subvention de 14 000 \$ à la Commission des Loisirs pour leurs fonctionnements respectifs pour l'année 2019.
Le tout sera financé à même le budget prévu à cette fin et payable en un (1) versement d'ici le 15 juillet 2019.

108-19

Travaux bassin de rétention développement Roy

CONSIDÉRANT la résolution 109-18;
CONSIDÉRANT la demande de soumission par voie d'invitation pour un prix forfaitaire pour les pelles mécaniques
CONSIDÉRANT les deux (2) soumissions reçues soit : TGC au montant de 36 853,40 \$ + taxes et Excavation Stéphane Bonneville inc au montant de 24 000 \$ + taxes;
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement
Que le conseil municipal adjuge le contrat forfaitaire pour les pelles mécaniques à Excavation Stéphane Bonneville au coût de 24 000 \$ + taxes pour la réalisation au cours de l'été 2019 des travaux d'aménagement du bassin de rétention du développement Roy.
Le tout sera financé à même le règlement d'emprunt prévu à cette fin.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine

3 juin 2019

109-19

Demande et désignation projet à réaliser programme d'aide à la voirie locale

CONSIDÉRANT que les travaux adjugés en septembre dernier n'ont pas pu être réalisés par l'entreprise à cause de la période de gel hâtive et que la subvention de 12 000 \$ a été perdue selon les modalités du programme d'aide financière de voirie locale;

CONSIDÉRANT que la municipalité a acceptée de reconduire les travaux autorisés au même montant que celui adjugé et que l'entreprise est d'accord;

CONSIDÉRANT que le conseil aimerait que soit considéré la perte de cette aide de 12 000 \$ en 2018 et que l'aide de la prochaine année soit bonifiée;

CONSIDÉRANT que le directeur général secrétaire-trésorier a informé le conseil des choix suivants pouvant être admissible :

- ✓ Des travaux de réfection de structure à la route Saint-Olivier
- ✓ Les plans de réfection pour le pavage de la route Saint-Alfred (devis et plans)
- ✓ La réfection du pavage de la rue Langevin entre la future piste cyclable et le 73 rue Langevin
- ✓ L'acquisition de radar pédagogique
- ✓ La pose de drains de fondation et chaînes de rue entre le 121 et le 129 rue Morisset des deux (2) côtés;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil demande une bonification de la subvention au député provincial pour la voirie locale considérant la perte de la subvention de l'an dernier et désigne le projet suivant pour l'aide financière de cette année :

- ✓ La réfection du pavage de la rue Langevin entre la future piste cyclable et le 73 rue Langevin
- ✓ L'acquisition de radar pédagogique

La réalisation sera entreprise après la confirmation de la subvention.

Le financement sera fait par le montant de la subvention accordée, le surplus de l'année en cours s'il y a lieu ou le surplus accumulé.

110-19

Autorisation achat bac recyclage

CONSIDÉRANT l'augmentation de nouveaux résidents sur notre territoire;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus de bac bleu à recyclage en réserve;

CONSIDÉRANT que la municipalité avait comme politique de fournir un bac à recyclage à chaque adresse de son territoire;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de UDS;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à acheter 14 bacs bleus à recyclage pour la somme de 1 213,10 \$ plus taxes.

Le tout sera financé à même le budget de matières résiduelles.

111-19

Attestation dépôt 1^{er} rapport trimestriel de 2019

CONSIDÉRANT le dépôt tardif des états financiers par le vérificateur pour cause de maladie;

CONSIDÉRANT que le directeur général secrétaire trésorier n'a pu produire avant son premier rapport trimestriel pour cette raison;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Danielle Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal atteste du dépôt par le directeur général secrétaire trésorier du premier rapport trimestriel au 31 mars 2019 soit des revenus de 1 624 861 \$ et des dépenses et affectations de 402 744 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

3 juin 2019

112-19

Autorisation remboursement frais de déplacement

CONSIDÉRANT la demande du CBE – Comité du Bassin de la Rivière Etchemin (CBE) d'avoir un représentant des citoyens de la municipalité;
CONSIDÉRANT que le maire a délégué Jean-François Nadeau à cette fin;
Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le remboursement des frais de déplacement de Jean-François Nadeau pour assister aux rencontres du CBE pour lequel il sera convoqué à titre de représentant des citoyens de la municipalité.

113-19

Approbation dépenses bris station aqueduc

CONSIDÉRANT les bris importants survenus la semaine dernière à la station d'aqueduc;
CONSIDÉRANT que des réparations rapides étaient nécessaires pour remettre fonctionnelle la station;
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement
Que le conseil approuve la dépense pour la réparation à la station d'aqueduc au montant de 6 200 \$ + taxes, tel que réalisée par les employés municipaux. Le tout sera financé à même le budget du service ou s'il y a lieu du surplus du secteur.

Présentation par Michel Duval du rapport du maire pour l'année financière 2018

114-19

Levée de la séance

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit levée.
Il est vingt et une heure quatre (21h04).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Michel Duval,
Maire

Yvon Marcoux,
Dir. gén. & sec.-trés



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine

3 juin 2019

Province de Québec
Municipalité Paroisse de Sainte-Hénédine
Règlement # 417-19

**Règlement modifiant le règlement de
zonage 328-08 concernant l'ajout d'un
nouvel usage soit production du
cannabis**

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage portant le numéro 328-08 est en vigueur;

CONSIDÉRANT la demande de modification du règlement reçue d'un promoteur;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement à la séance du conseil du 25 mars 2019.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} avril 2019.

CONSIDÉRANT que toutes les procédures requises selon la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été réalisées;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune demande de participation à un référendum reçue selon la loi;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Pascal Laverdière, Réjean Deblois et Michel Duval sous division de Clermont Maranda, Danielle Roy et Rabia Louchini Que le règlement numéro 417-19 modifiant le règlement de zonage numéro 328-08 est et soit adopté et que le conseil municipal statue ce qui suit :

Article 1 : Titre

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 417-19 modifiant le règlement de zonage 328-08 » et abroge tout autre disposition contradictoire dans tout règlement ou résolution adoptée par le conseil municipal avant ce jour.

Article 2 : Ajout d'un nouvel usage

L'article 3.1.4 : groupe Industries, est modifié pour ajouter :
Industrie du cannabis
Production, transformation et entreposage

L'article 3.1.7 : groupe Agriculture et richesses naturelles est modifié pour ajouter dans :
« Autres activités agricoles et connexes »
✓ Production du cannabis dans le groupe Agriculture
« Activités reliées à l'agriculture » :
✓ Traitement de produits du cannabis (transformation et entreposage) dans le groupe Autres activités reliées à l'agriculture

Article 3 : Modification à la grille des usages permis et des normes

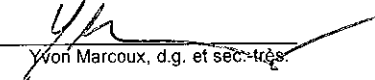
La grille des usages permis et des normes est modifiée pour autoriser l'industrie du cannabis dans les zones industrielles I-2 et I-4.

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi

Adopté à Sainte-Hénédine, ce 3 juin 2019


Michel Duval, maire


Yvon Marcoux, d.g. et sec.-très.